

IDENTIFICATION

Dossier # :1191154006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 183 960 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant, à Sango inc., pour les services d'entretien ménager d'édifices municipaux à l'arrondissement d'Anjou, pour une période de deux ans, comprenant une option de prolongation d'une année – Appel d'offres public numéro 19-17727 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En raison de l'annulation du contrat précédent, appel d'offres numéro 19-17490, l'arrondissement d'Anjou se voit dans l'obligation de procéder à un nouvel appel d'offres public. Le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a donc procédé à l'appel d'offres public pour le contrat 19-17727 relatif aux services d'entretien ménager d'édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou, soit : 7171, rue Bombardier, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine et 7070, rue Jarry Est, pour une durée de contrat de vingt-quatre (24) mois, incluant une option pour douze (12) mois supplémentaires, suite auquel sept (7) soumissions ont été déposées.

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 4 juillet 2019 et sont valides cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

Trois (3) addendas furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda no 1 : publié le 14 juin 2019, avec modification de la prise de rendez-vous pour la visite des lieux du 18 juin 2019;
- Addenda no 2 : publié le 19 juin 2019, avec modification de la prise de rendez-vous pour la visite des lieux du 19 juin 2019;
- Addenda no 3 : publié le 19 juin 2019, avec modification des superficies de planchers en pieds carrés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 12143 - 7 juin 2019 - De résilier, à partir du 22 juin 2019, le contrat octroyé à Coforce inc., pour des services d'entretien ménager d'édifices municipaux à l'arrondissement d'Anjou, à la suite de l'appel d'offres public 19-17490;

CA19 12101 - 7 mai 2019 - Adjudication du contrat 19-17490, relatif aux services

d'entretien ménager de quatre (4) bâtiments dont celui du 7171, rue Bombardier, du 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du 7070, rue Jarry Est et du 9501, boulevard des Galeries-d'Anjou, à la compagnie Coforce inc., au montant total approximatif de 259 350 \$, exonérée de taxes, pour une période de deux ans, comprenant une option de prolongation de 1 an;

CA16 12111 - 20 mai 2016 - Adjudication du contrat 16-14993, relatif aux services d'entretien ménager de quatre (4) bâtiments dont celui du 7171, rue Bombardier, du 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du 7070, rue Jarry Est et du 9501, boulevard des Galeries-d'Anjou, à la compagnie Entretien ménager Zepeda, au montant total approximatif de 276 215,94 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois débutant le 21 mai 2016 pour se terminer le 20 mai 2018;

CA15 12054 - 3 mars 2015 - Adjudication du contrat numéro 15-14100, relatif à l'entretien ménager de trois (3) bâtiments dont celui du 7171 rue Bombardier, du 7701 boulevard Louis-H.-La Fontaine et du 7070 rue Jarry Est, à la compagnie Entretien ménager Zepeda, au montant de 79 461,34 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 4 juillet 2019. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

A la suite de l'étude des soumissions, le plus bas soumissionnaire est la compagnie Sango inc., et nous recommandons que le contrat relatif aux services d'entretien ménager d'édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou lui soit adjugé pour un montant de 183 960 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 19-17727. Le contrat aura une durée de vingt-quatre (24) mois débutant le 12 août 2019 pour se terminer le 11 août 2021 et pourra être prolongé de douze (12) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Au cours de la période de soumission, sept (7) soumissionnaires se sont procurés les documents d'appel d'offres par le biais du SEAO. Sept (7) soumissions ont été déposées. Nous considérons que le nombre de soumissions reçues ne soulève aucune préoccupation sur l'existence d'une saine concurrence pour l'obtention d'un prix juste. Nous vous référons à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour l'étude comparative des soumissions.

La vérification requise en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics a été faite en date du 11 juillet 2019. L'adjudicataire concerné dans le présent dossier n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

SOUSSIONS CONFORMES (2 ans)	COÛT DE BASE (taxes incluses)
Sango inc	183 960,00 \$
F.D. Maintenance 2011 inc	220 815,47 \$
Entretien ménager Zepeda	232 479,45 \$
Entretien Futura inc	240 101,14 \$
Service d'entretien Carlos inc	285 300,11 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc	298 062,11 \$
2968-1913 Québec inc services d'entretien ménager Inter-Québec inc	299 317,64 \$
Dernière estimation réalisée (\$) pour 2 ans	241 447,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	251 433,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]	37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	115 357,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]	63%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	(57 487,50) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	-24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	36 855,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	20%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 183 960 \$, taxes incluses, est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie BROUILLETTE
Adjointe de direction pour Marc Dussault

Tél : 514 493-5103

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-15

Amar IKHLEF
Chef de Division Voirie &Parcs
En remplacement pour Marc Dussault,
directeur des travaux publics

Tél : 514 493-5104

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc DUSSAULT
Directeur des travaux publics
Tél : 514 493-5103
Approuvé le : 2019-07-22

IDENTIFICATION

Dossier # :1191154006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle en contingences de 28 973,70 \$, taxes incluses, pour la désinfection du 7701, boul. Louis-H.Lafontaine et du 7171, rue Bombardier dans le cadre du contrat accordé à Sango Inc. pour les services d'entretien d'édifices municipaux, majorant la dépense totale de 183 960 \$, taxes incluses, à 212 933,70 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 19-17727

CONTENU

CONTEXTE

Un montant additionnel de 28 973,70 \$, taxes incluses, est requis au budget des contingences pour des travaux de désinfection accrue dû à la Covid-19 pour le 7701, boul. Louis-H. Lafontaine ainsi qu' au 7171, rue Bombardier. Les travaux de désinfection se feront sur une base quotidienne après le quart de travail des employés. Cette opération additionnelle n'était pas prévue au contrat initial. Il est à noter que le fournisseur a débuté ces travaux le 11 mai 2020. La dépense est donc rétroactive à cette date. L'estimation du fournisseur se trouve en pièce jointe. La dépense totale de 183 960 \$ est donc majorée à 212 933,70 \$, taxes incluses.

Cette dépense est motivée par les règles de mesures sanitaires imposées par la Direction générale de la santé publique (DGSP) et la Ville de Montréal.

Ces coûts supplémentaires sont financés à partir du budget alloué au directeur pour les mesures sanitaires (GDD 1200558008).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
 (Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lina PICHÉ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
Secrétaire recherchiste

514-493-8005

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1200558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le recours à l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant de 561 945 \$ afin de compléter le plan de redressement demandé par la ville de 3.1 % du budget et de financer l'écart prévu pour les dépenses supplémentaires anticipées reliées aux mesures sanitaires COVID -19

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a officiellement déclaré le statut de pandémie pour la COVID-19.

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

Suite à cette situation la Ville prévoit un déficit important et demande à tous les arrondissements et services de la ville de contribuer à l'effort pour atteindre l'équilibre budgétaire.

L'arrondissement d'Anjou doit fournir un montant de 855 709 \$ ce qui représente 3.1 % du budget original 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0570 Adopter le plan financier général de 123.4 M\$ visant à atténuer, pour 2020, les effets de la COVID-19

CE20 0571 Adopter la proposition du plan de redressement de 28.7 M\$ dans les arrondissements

DESCRIPTION

Il est proposé d'affecter les surplus de l'Arrondissement pour un montant total de 561 945 \$ pour les motifs suivants :

- compléter le financement de la cible de 3.1 % pour un montant de 418 817 \$
- financer l'insuffisance reliée aux coûts supplémentaires anticipés des mesures sanitaires au montant de 143 128 \$

JUSTIFICATION

Suite à une présentation aux élus de l'arrondissement le 5 mai dernier, diverses pistes d'économies et scénarios de coupures d'activités ont été proposées par les directeurs des services.

Il a toutefois été impossible de rencontrer la cible demandée de 855 709 \$ à partir du budget de fonctionnement et ce malgré plusieurs économies qui sont réalisées ou qui seront réalisées en tenant compte des activités annulées.

De plus des coûts supplémentaires au montant de 429 726 \$ sont anticipés pour les mesures sanitaires à mettre en place dans le cadre de la reprise des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les économies possibles retenues s'élèvent à 723 490 \$ et se présentent comme suit:

Masse salariale suite à des postes vacants ou qui ne seront pas comblés sont de 436 892 \$
Biens et services suite à plusieurs activités annulées sont de 286 598 \$

Afin de rencontrer la cible demandée de 855 709 \$ par la ville, nous retournerons à la Ville les économies de masse salariale de 436 892 \$ et proposons d'affecter les surplus de 418 817 \$ afin de compléter le financement.

Les économies en biens et services de 286 598 \$ seront conservées au bureau de la direction afin de financer une partie des coûts supplémentaires reliés aux mesures sanitaires:

Ces coûts pour mesures sanitaires sont estimés à 429 726\$ et se détaillent ainsi :

Édifices municipaux, surveillance et distanciation 168 300 \$
Jardins communautaires, surveillance et distanciation 122 054 \$
Ménage supplémentaire, (désinfection) 55 993 \$
Outils, Programme aide aux employés, aménagement, etc. 83 379 \$

Afin de financer ces coûts supplémentaires, Il est donc proposé d'affecter les surplus pour un montant additionnel de 143 128 \$
(Coûts 429 726 \$ - économies conservées 286 598 \$ = 143 128 \$ à financer)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LÉTOURNEAU
Chef de division des ressources financières et matérielles par intérim

Tél : 514 493-8004

Télécop. : 514 493-8009

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-12

Jennifer POIRIER
Directrice des services administratifs,
des relations avec les citoyens et du greffe

Tél : 514-493-8047

Télécop. : 514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1206690007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 12229 - Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022

DESCRIPTION

Se prévalant de l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-19), et dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, adopté par le conseil, l'arrondissement d'Anjou planifie adopter un règlement d'emprunt parapluie d'un montant de 2 000 000 \$ pour financer la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements n'excédera pas 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement seront à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire d'Anjou.

JUSTIFICATION

L'adoption et l'approbation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour la réalisation des projets prévus au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt n'excédera pas 20 ans, et les dépenses relatives à ce règlement seront à la charge de tous les immeubles imposables de l'arrondissement d'Anjou, selon les modalités énoncées à l'article 4 du projet de règlement d'emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public - tenue de registre

Avis public d'entrée en vigueur suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2020 : Avis de motion

5 mai 2020 : Adoption

13 mai : Avis public pour la tenue du registre

Fin mai - Tenue de registre

3 juin : Transmission du règlement au MAMH

Juillet Approbation MAMH, avis public entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Ninon MEUNIER
Secrétaire-rechercheur

Tél : 514-493-8005
Télécop. :

Jennifer POIRIER
Directrice

Tél : 514-493-8047
Télécop. : 514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1206690007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 du 22 mars 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, y compris un processus référendaire, doit être suspendue ou remplacée.

En plus de cette suspension, cet arrêté permet également aux municipalités de désigner des projets comme prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers des membres du conseil. Cette décision a pour conséquence le remplacement des assemblées publiques de consultation par une consultation écrite et l'exemption du projet désigné comme prioritaire de la procédure référendaire.

Le remplacement de l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite est annoncée par un avis public préalable de 15 jours. Cet avis public comprend:

- description du projet qui aurait fait l'objet d'un registre et de la consultation publique, mais qui fait plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits;
- précisions concernant l'adresse Web à laquelle le projet de règlement ou le projet de résolution est diffusé;
- adresse courriel indiquant où les personnes peuvent transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Une fois la période consultation écrite terminée, la municipalité peut procéder à l'adoption finale du projet ayant fait l'objet de cette procédure spéciale.

Afin de respecter les objectifs de réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, il est requis de procéder, sans plus de délais, à la désignation de l'adoption de ce règlement d'emprunt comme étant un dossier prioritaire.

À défaut de procéder à cette adoption, l'arrondissement ne pourra effectuer les travaux nécessaires au maintien de ses actifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
Secrétaire recherchiste

514-493-8005

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION**Dossier # :1206690007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » (RCA-151), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 du 22 mars 2020, a conféré un statut de dossier prioritaire au règlement RCA 151 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance du 5 mai 2020.

Le conseil d'arrondissement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, a décidé de poursuivre la procédure d'adoption d'un règlement, tel que l'a fait le conseil en l'espèce lors de sa séance du 5 mai 2020 à l'égard du Règlement RCA-151.

Le processus d'adoption du RCA-151 a été revu afin de tenir, au mois de mai, une consultation publique par le biais du site web de l'arrondissement, sur une période de quinze (15) jours.

Ce sommaire vise à adopter le règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

L'adoption et l'approbation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour la réalisation des projets prévus au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
Agente de recherche

514-493-8005

Tél :

Télcop. : 000-0000